Union syndicale Solidaires SUD Rail

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr

St Denis, le 09/09/15

SUD-Rail intervient nationalement concernant les fiches de paie erronées et la mutuelle des contractuels !

Les erreurs sur les fiches de paie s'amplifient !

Déjà 8 mois que la direction a choisi de changer de logiciel et elle est toujours incapable de payer son personnel réglementairement et honnêtement.

C'est de pire en pire chaque mois.

Les fiches de paie du mois d'août ont atteint des sommets et ce sont les cheminots qui trinquent !

- Enormément d'oublis de certaines rubriques et diverses indemnités non versées.
- Une partie importante des contractuels se sont vus amputer plusieurs fois les cotisations liées à leur mutuelle obligatoire (Humanis) sur leur paie du mois d'août. (soit plusieurs centaines d'euros de retrait illégaux sur la paie du mois d'août pour de nombreux contractuels).
- De nombreux cheminots vont être en grande difficulté financière en ce mois de septembre, uniquement à cause d'une direction qui ne leur verse pas le salaire qui leur est dû.

Devant cette situation qui touche les cheminots de l'ensemble des régions, la fédération SUD-Rail a décidé de poser une DCI nationale *(au verso)* pour réclamer :

⇒ La régularisation immédiate des sommes non versées par virement d'un mandat aux agents.
⇒ Le remboursement de tous les frais bancaires (agios, …) liés à cette situation.
⇒ Pour chaque agent concerné, la remise d'un écrit détaillant les régularisations.
⇒ Des mesures immédiates pour que de telles erreurs ne se reproduisent plus.

SUD-Rail sera reçu ces prochains jours par la direction nationale
et vous tiendra informé des suites…

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr

Union syndicale Solidaires

M Loïc Hislaire,
Directeur des ressources humaines de la SNCF
2, place aux étoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cédex

Paris le 9 septembre 2015,

Monsieur le Directeur,
Conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la fédération SUD-Rail, vous dépose une Demande de Concertation Immédiate.

Cette demande de concertation immédiate est motivée par :

1. Les fiches de paie constamment erronées depuis maintenant 8 mois. En effet, les erreurs s'accumulent chaque mois sur les fiches de paie des cheminot-es depuis la mise en place du nouveau logiciel (traitement absent ou fortement amputé, remboursements des abonnements de transport non effectués, indemnités non versées, ...). Devant cette situation, nous vous demanderons :

☐ **La régularisation immédiate des sommes non versées (mandat de solde...),**
☐ **Le remboursement de tous les frais bancaires (agios, ...) liés à cette situation.**
☐ **Pour chaque agent concerné le détail précis des régularisations.**

2. les difficultés rencontrées par l'ensemble du personnel contractuel relevant du RH0254 ,notamment les cotisations liées à la mutuelle obligatoire. En effet, depuis la mise en place de la prévoyance santé, les cheminot-es sont mécontentes de l'opacité du calcul de cotisations mensuelles. A cela s'ajoutent, les régularisations non vérifiables et doubles prélèvements qu'ils ont subis sur leur fiche de paye du mois d'août.

Aussi lors de notre rencontre, nous vous demanderons :

☐ **la rédaction d'une fiche de méthode permettant à chacun et chacune de calculer le montant de sa cotisation, la suppression de la « part variable »,**
☐ **l'envoi par Humanis d'un échéancier à chaque bénéficiaire,**
☐ **la régularisation immédiate des sommes perçues en trop (mandat de solde...),**
☐ **le remboursement de tous les frais bancaires (agios, ...) liés à cette situation.**
☐ **pour chaque agent concerné le détail précis des régularisations.**
☐ **Enfin, les mesures mises en place, pour que le même incident ne se reproduise plus.**
☐ **Du personnel supplémentaire dans tous les services RH ainsi qu'a l'agence santé et prévoyance pour répondre aux attentes des cheminot-es contractuel-les concernant leur mutuelle.**
☐ **Une rencontre dans tous les Etablissements entre le personnel contractuel et des intervenants de l'agence santé et prévoyance et Humanis.**
☐ **La liste des agents qui se verront a nouveau amputés « ultérieurement » de sommes conséquentes.**
☐ **Enfin, puisque les accords maintien de salaire, prévoyance et frais de santé vont être modifiés, une communication précise auprès de toute la population concernée.**

Dans l'attente d'être reçu-es, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La fédération SUD-Rail